



Nouveau complexe municipal



À lire en page 3

Image : DG3A Architecture

Pour ne rien manquer de l'actualité à Laurier-Station

LE MOT DU MAIRE.....3	DÉFI LAURIER.....8	CAMP DE JOUR.....13
CONSEIL EN BREF.....6	PISCINES RÉSIDENTIELLES.....10	TERRAINS SPORTIFS.....14
CITOYENS INFORMÉS.....7	BIBLIOTHÈQUE.....12	ACTIVITÉS AQUATIQUES.....15

Date de tombée pour l'édition du mois de juillet : **27 JUIN**
Direction des communications | 418 728-3852 poste 206
Écrire à : communication@laurierstation.ca



Laurier-Station

une ville à la campagne

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juillet à 19 h, salle La Chapelle

BUREAU ET COMPLEXE FERMÉS

Les mardis 24 juin et 1er juillet



Coordonnées de la Municipalité

laurierstation.ca *Aussi simple que ça!*



Laurier-Station

une ville à la campagne

Municipalité de Laurier-Station

121, rue St-André, Laurier-Station, QC G0S 1N0

Tél. : 418 728-3852

info@laurierstation.ca

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Fermé sur l'heure du dîner de 12 h à 13 h

Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Garage municipal

128, rue de la Chapelle, Laurier-Station

Complexe Récréatif (piscine et gymnase)

136, rue Bergeron, Laurier-Station, QC G0S 1N0

Tél. : 418 728-2725

loisirs@laurierstation.ca

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h à 21 h 30*

***Fermé de 16h à 17h**

Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

Voir l'horaire d'été en page 15

En vigueur dès le 21 juin



Pour joindre notre équipe

ADMINISTRATION : 418 728-3852

Direction générale : M. Stéphane Dion | poste 202 | dg@laurierstation.ca

Évaluation, taxes, services municipaux : Mme Nicole Roussin | poste 200 | administration@laurierstation.ca

Urbanisme, aménagement et permis : Mme Claudine Fontaine | poste 204 | urbanisme@laurierstation.ca

Gestion financière : Mme Michèle Nolet | poste 203 | comptabilite@laurierstation.ca

Travaux publics : M. Stéphane Milot | poste 205 | travauxpublics@laurierstation.ca

Loisirs : Mme Isabelle Toutant | 418 728-2725 poste 101 | directionloisirs@laurierstation.ca

Communications : Mme Karine Tessier | poste 206 | communication@laurierstation.ca

Sécurité incendie : M. Patrick Rousseau | 418 728-4553 | incendie@laurierstation.ca

Bibliothèque : Mme Nancy Dubois | 418 728-5939 | bibliotheque@laurierstation.ca

CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse : Mme Huguette Charest | maire@laurierstation.ca

Maire suppléant - Conseiller, siège 1 : M. William Arsenault | william.arsenault@laurierstation.ca

Conseillère, siège 2 : Mme Jessika Daigle | jessika.daigle@laurierstation.ca

Conseillère, siège 3 : Mme Suzanne Croteau | suzanne.croteau@laurierstation.ca

Conseiller, siège 4 : M. Marc Legros | marc.legros@laurierstation.ca

Conseiller, siège 5 : M. Ghislain Beaulieu | ghislain.beaulieu@laurierstation.ca

Conseiller, siège 6 : M. Denis Pérusse | denis.perusse@laurierstation.ca

UNE NOUVELLE SOURCE DE FIERTÉ POUR LES CITOYENS DE LAURIER-STATION

Nouveau Complexe municipal

C'est avec énormément de fierté et beaucoup de plaisir que j'ai le privilège de vous présenter votre futur Complexe municipal, dont la construction est prévue dès l'an prochain.

Un projet réfléchi et structuré

Au début de notre mandat, nous avons entrepris une démarche en profondeur pour analyser l'état des bâtiments municipaux afin de prendre des décisions éclairées. Le principal constat est que plusieurs immeubles municipaux ne répondent plus aux besoins des utilisateurs ou même aux normes en vigueur, et nécessitent des investissements majeurs.

Au terme de cette analyse en profondeur, les membres du conseil ont pris la décision à l'unanimité d'ériger un nouveau Complexe municipal visant à regrouper dans un seul bâtiment notre nouvel hôtel de ville, notre nouvelle caserne incendie et une nouvelle grande salle multifonctionnelle.



Revitaliser le cœur de Laurier-Station

Ce nouveau Complexe municipal sera construit sur le terrain où sont situés actuellement le Centre communautaire, le bureau municipal et la cour municipale régionale, qui seront tous démolis au cours des prochains mois.

L'aménagement de ce nouvel immeuble de deux étages permettra de profiter des accès via les rues Saint-Joseph, Saint-André et de la Chapelle. En effet, sa façade principale sera orientée vers la rue Saint-Joseph alors que la caserne incendie, conçue selon les nouvelles normes, sera située sur la rue Saint-André.

De plus, l'aménagement extérieur a été conçu afin d'optimiser l'ensemble du site situé au cœur de Laurier-Station. Une placette publique sera aménagée dans la cour arrière du bâtiment et un débarcadère sera intégré à l'avant pour les utilisateurs du nouveau réseau de transport en commun.



Un endroit rassembleur

Sans l'ombre d'un doute, notre nouveau Complexe municipal deviendra rapidement un véritable lieu de rassemblement et de festivités pour les gens de Laurier-Station. Cet environnement accueillant, fonctionnel et aménagé au goût du jour permettra de répondre aux besoins réels de nos citoyens, notamment avec l'aménagement d'une grande salle multifonctionnelle.

En plus de servir de salle pour les séances du conseil municipal, cet endroit comprendra une cuisine adaptée pour le service de traiteur et pourra accueillir une panoplie d'événements, des banquets, des mariages ou des fêtes familiales. Il sera également possible de diviser cette salle en deux parties pour les plus petits groupes ou les réunions de travail.

Pour agrémenter le tout, un espace d'accueil pouvant servir également de bar sera aménagé dans le foyer, à l'extérieur de la salle.

Une place importante sera également réservée au milieu communautaire avec l'aménagement d'un local dédié au Cercle des fermières, qui était jusqu'à présent localisé au Centre communautaire.

Suite aux pages 4 et 5

Mot du maire... la suite



Grande salle
multifonctionnelle divisible
en deux parties

Environnement accueillant,
fonctionnel et aménagé
au goût du jour

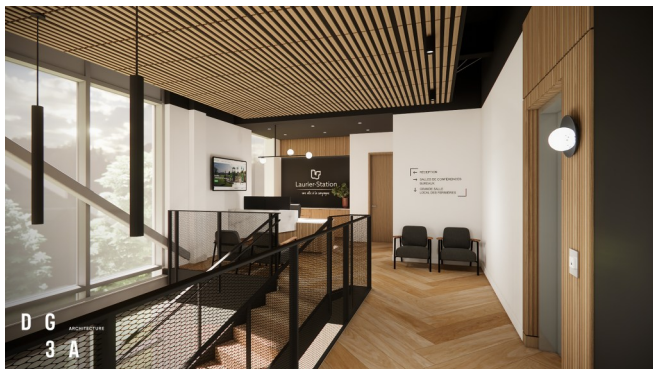


Espace d'accueil pouvant
servir également de bar
aménagé dans le foyer

Accès au 2^e étage par
un escalier architectural
ou par l'ascenseur



Au deuxième étage, qui sera accessible par un escalier architectural donnant sur la cour arrière ou par l'ascenseur, on retrouvera la partie hôtel de ville. Ces nouveaux bureaux municipaux offriront un environnement de travail moderne et adapté aux besoins de nos employés, afin de bien vous recevoir et répondre efficacement à vos questions.



Une aide financière de près de 10 M\$

Pour réaliser ce projet d'envergure, la Municipalité bénéficiera d'une importante aide financière gouvernementale. En effet, le gouvernement du Québec contribuera à la hauteur de près de 10 millions de dollars dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Aide financière	% admissible	Montant envisagé
Hôtel de ville et salle multifonctionnelle	70 %	4 555 000 \$
Caserne incendie	83 %	5 395 000 \$

La partie de la caserne incendie sera subventionnée jusqu'à 83 % de 6,5 M\$ pour une aide financière de 5 395 000 \$, alors que la Municipalité recevra une aide équivalente à 70 % d'un maximum de 6,5 M\$ également pour la section de l'hôtel de ville, soit un montant de 4 555 000 \$, pour une subvention totale de 9 950 000 \$.

Les architectes et les ingénieurs mandatés sont actuellement à l'étape de finaliser les plans et devis, afin de lancer le processus d'appel d'offres public au début de l'été. Pour le moment, le coût total du projet est estimé à environ 14 M\$ et ce montant se précisera au cours de l'été, soit à l'ouverture des soumissions reçues.

Respecter la capacité de payer des citoyens

Les revenus découlant de la vente à la Ressourcerie Lotbinière de l'ancien garage municipal, situé sur la rue du Parc, et de la caserne actuelle, située sur la rue de la Station, seront affectés pour payer une partie du Complexe municipal. C'est plus de 900 000 \$ qui seront donc affectés à ce projet, en plus d'un montant provenant du surplus accumulé, afin de diminuer l'emprunt nécessaire par la Municipalité.

Par ailleurs, la partie non subventionnée du coût de construction de la caserne incendie, soit 17 %, sera partagée entre les municipalités de Laurier-Station, Saint-Flavien et Issoudun, selon l'entente intermunicipale conclue entre les trois municipalités.

En bout de ligne, ce montage financier permettra à la Municipalité de Laurier-Station de se doter, dans un seul projet, d'un nouvel hôtel de ville, d'une nouvelle caserne incendie et d'une nouvelle salle multifonctionnelle, tout en respectant la capacité de payer de ses citoyens. La Municipalité réalise des économies importantes de construction et d'entretien en réalisant ces trois projets en un seul.

Un projet phare

Selon l'échéancier prévu, le contrat pour la construction sera octroyé à l'automne prochain, afin de permettre le début des travaux d'ici le début de l'année 2026 pour une inauguration envisagée à l'été 2027.

Entretemps, les bureaux administratifs de la Municipalité seront relocalisés temporairement à compter du mois d'octobre prochain, au 355, rue Saint-Joseph.

Bref, il s'agit d'un projet phare qui contribuera à dynamiser le centre de notre Municipalité. Je suis profondément convaincue que ce nouveau Complexe municipal sera rassembleur et constituera une grande source de fierté pour l'ensemble de notre communauté.

Huguette Charest

Maire

maire@laurierstation.ca

LE CONSEIL EN BREF

Séance ordinaire du lundi 2 juin 2025

- 1. Nouveau développement résidentiel** — Les membres du conseil ont approuvé les plans pour la réalisation d'un nouveau projet de développement résidentiel qui verra le jour prochainement à Laurier-Station. En effet, le promoteur *Ultima Immobilier inc.* a présenté un projet qui prévoit l'aménagement d'une nouvelle rue qui reliera les rues Saint-Joseph et Jacques, permettant de construire 29 maisons unifamiliales et 26 maisons jumelées. Par ailleurs, les membres du conseil ont décidé de nommer cette nouvelle rue, la rue Laganière, pour honorer la mémoire de monsieur Gérald Laganière, maire de Laurier-Station de 2002 à 2009. Une résolution en ce sens a été adoptée et ensuite transmise à la Commission de toponymie du Québec.
- 2. Partage de services** — Les municipalités de Laurier-Station, Sainte-Croix et Issoudun ont conclu deux nouvelles ententes de partage de services. En effet, les membres du conseil ont autorisé la signature d'une première entente afin que les municipalités de Sainte-Croix et Issoudun délèguent à Laurier-Station leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement. À partir du 1er janvier prochain, Laurier-Station offrira ces services aux deux autres municipalités. Par ailleurs, une autre entente a été signée visant à mandater la municipalité de Sainte-Croix pour gérer le service des travaux publics pour les trois municipalités à compter du 4 juin 2025. Ces ententes permettent aux trois municipalités de profiter d'une importante aide financière de l'ordre de 75 % des dépenses de chacun des services, jusqu'à un maximum de 525 000 \$ sur 3 ans pour chaque service partagé.
- 3. Camp de jour Le Tsunami** — Comme chaque année, les membres du conseil ont autorisé l'embauche des moniteurs qui amuseront les jeunes de la Municipalité dans le cadre du camp de jour estival. Au total, ce sont 22 animateurs qui travailleront très fort pour divertir les enfants au camp de jour Le Tsunami. Il reste encore quelques places disponibles pour inscrire votre enfant.
- 4. Noël Magique de Saint-Flavien** — Les membres du conseil ont accordé une aide financière de 350 \$ au Noël Magique de Saint-Flavien, dont la 21e édition aura lieu les 11, 12 et 13 décembre 2025. À noter que cette année, les organisateurs ont décidé de réduire le parcours du défilé en débutant à la Salle des Lions.
- 5. Élections municipales** — Il y aura du nouveau sur les bulletins de vote lors des prochaines élections municipales en novembre 2025. En effet, les membres du conseil ont autorisé la participation de la Municipalité à un projet pilote d'Élections Québec, qui permettra d'ajouter les photos des candidats sur les bulletins de vote. Cette initiative a pour objectif de faciliter le processus pour les électeurs. De plus, une nouvelle section sur le site Internet de la Municipalité permettra aux candidats de présenter et faire connaître leurs expériences et leurs idées.



AVIS PUBLICS

Assemblée de consultation

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 juin 2025 à 19 h, à la salle de La Chapelle, le conseil a adopté le projet de règlement suivant : Règlement 02-25 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage #02-17 afin de modifier les dispositions relatives aux éoliennes commerciales ».

Une assemblée de consultation aura lieu le 16 juin 2025 à 18 h 30 à la salle de La Chapelle, située au 364 rue Saint-Joseph à Laurier-Station. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement 02-25 qui ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Au cours de cette assemblée, un représentant dûment nommé par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté au bureau de la Municipalité de Laurier-Station, situé au 121 rue Saint-André, à Laurier-Station, durant les heures d'ouverture régulières du bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.



CITOYENS INFORMÉS

L'arrosage, connaissez-vous les règles?

Le règlement sur l'utilisation de l'eau potable contient toutes les informations à savoir concernant l'arrosage de vos pelouses et végétaux.

Périodes d'arrosage permises

Selon les jours suivants, l'arrosage des pelouses est permis uniquement de 3 h à 6 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage automatique et uniquement de 20 h à 23 h si l'eau est distribuée par des systèmes d'arrosage mécanique :

- Le lundi pour les adresses se terminant par 0 ou 1
- Le mardi pour les adresses se terminant par 2 ou 3
- Le mercredi pour les adresses se terminant par 4 ou 5
- Le jeudi pour les adresses se terminant par 6 ou 7
- Le vendredi pour les adresses se terminant par 8 ou 9



Selon les jours suivants, l'arrosage des **haies, arbres, arbustes ou autres végétaux** est permis aux mêmes heures que l'arrosage des pelouses :

- Les lundi, mercredi et vendredi pour les adresses se terminant par 0, 2, 4, 6 ou 8
- Les mardi, jeudi et samedi pour les adresses se terminant par 1, 3, 5, 7 ou 9

Lors de périodes de sécheresse, de travaux sur le réseau d'aqueduc, ou pour toute autre raison jugée valable par la Municipalité, celle-ci se réserve le droit de mettre en vigueur une interdiction d'arrosage, et ce, le temps nécessaire.

Les citoyens sont alors avisés par le système d'alerte citoyenne, sur la page Facebook de la Municipalité et sur l'écran numérique devant le centre communautaire situé au 372, rue St-Joseph.

Des frais s'appliquent pour un 2e bac

Le règlement de taxation prévoit une compensation pour chaque propriétaire d'un immeuble sur lequel est construit un bâtiment, occupé ou vacant en tout ou en partie, pouvant bénéficier de l'enlèvement et de la disposition des matières résiduelles. La compensation pour l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles contenues dans un (1) bac de 360 litres pour tout immeuble strictement résidentiel est de 118,00 \$.

Si un **deuxième bac** doit être ramassé, une **compensation supplémentaire de 236,00 \$** doit être facturée, pour un montant total de 354 \$.



Service de l'urbanisme
Vacances du 20 juillet au 2 août



Pensez à demander vos permis à l'avance!

Faites vos demandes



Aussi simple que ça!

DÉFI LAURIER 2025

Une 21e édition forte en émotions!

Chers festivaliers, partenaires, bénévoles et amis,

C'est avec une immense gratitude que nous clôturons cette nouvelle édition du Défi Laurier. Grâce à vous, cette aventure a une fois de plus été un moment inoubliable de partage, de musique, d'émotions et de convivialité.

Merci à notre formidable public, toujours au rendez-vous, enthousiaste et bienveillant. Vous êtes le cœur battant du festival.

Merci à tous les participants des différents tournois et activités, vous avez été exceptionnels!

Merci à nos artistes, pour leur talent, leur énergie et leur générosité sur scène. Vous nous avez fait vibrer!

Merci à nos bénévoles, véritables piliers de l'événement, pour leur dévouement sans faille et leur bonne humeur communicative.

Merci à toute l'équipe de la Municipalité de Laurier-Station pour leur apport, notamment mesdames Michèle Nolet et Nicole Roussin à la comptabilité, Karine Tessier aux communications, au Service incendie, aux employés des loisirs et des travaux publics pour leur soutien à la préparation du site, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal pour la cuisson des hot-dogs.

Un immense merci à nos partenaires! Votre soutien indéfectible est la clé de notre réussite. Nous sommes honorés de vous avoir à nos côtés.

On vous donne rendez-vous en 2026 pour de nouvelles émotions!

Avec toute notre reconnaissance,
MERCI!

Le comité

Jessika Daigle

Élodie Hamel

Samuel Chouinard

Léane Vézina

Jean-François Héroux

Renée Leclerc

Patrick Laroche

Isabelle Toutant



Merci !

VOTRE PISCINE EST-ELLE EN RÈGLE?

Faites votre auto-évaluation dès maintenant

Chaque été, de jeunes enfants échappent à la surveillance de leurs parents et sont sujets à des noyades, parfois fatales, dans les piscines résidentielles du Québec.

Ainsi, à l'approche de la saison estivale, le gouvernement du Québec multiplie ses efforts de sensibilisation à la sécurité des piscines résidentielles.

Dans ce contexte, il est crucial d'informer les propriétaires de piscine sur les règles à respecter en vertu du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ce règlement vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures telles que l'installation d'une clôture munie d'une porte de sécurité.

Il prévoit également l'obtention d'un permis municipal pour les travaux relatifs à l'installation d'une piscine et à l'aménagement des équipements attenants, tels qu'une terrasse, une plateforme ou une enceinte.

Le gouvernement met notamment à la disposition de la population divers outils permettant de sécuriser une piscine résidentielle selon les normes en vigueur :

- **Outils d'auto-évaluation** pour les piscines résidentielles
- **Document-synthèse** résumant les normes du Règlement à l'intention des citoyennes et des citoyens.
- **Guide d'application** du Règlement pour tout propriétaire désirant installer ou remplacer une piscine résidentielle.

Il est important de rappeler que les propriétaires des piscines installées avant le 1er novembre 2010 ont **jusqu'au 30 septembre 2025** pour mettre aux normes leur installation. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.





Bibliothèque

HORAIRE D'ÉTÉ

La biblio est ouverte en été!

JUIN (horaire régulier)

Les mardis de 13 h 00 à 15 h 00 et 18 h 30 à 20 h 00

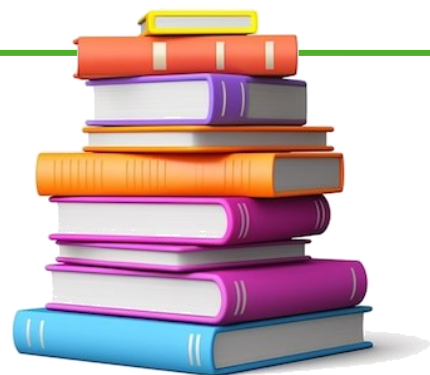
Les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00

Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00

JUILLET ET AOÛT

Les mardis de 13 h 00 à 15 h 00

Les samedis de 10 h 00 à 12 h 00



VACANCES ET CONGÉS FÉRIÉS

La bibliothèque sera fermée les mardis 24 juin et 1er juillet et le samedi 31 août.

Elle sera également fermée du 19 juillet au 3 août.

Retour à l'horaire régulier le mardi 2 septembre



SOIRÉES DE JEUX DE SOCIÉTÉ EN JUIN

Les vendredi 13 juin et jeudi 26 juin, tous les détails :
laurierstation.ca/evenements/bibliotheque



Loisirs et culture



**Dynamique
santé 50+**

Une séance entre 45 à 55 minutes qui combine exercices cardiovasculaires, renforcement musculaire, équilibre, souplesse et relaxation pour améliorer la forme physique et le bien-être des 50 ans et plus.

Accessible et motivant, il permet de bouger en toute sécurité tout en favorisant l'énergie et la vitalité au quotidien.

**LES LUNDIS
7-14 JUILLET
4-11-18-25 AOÛT**

**Au jardin Lauvien
à Laurier-Station
Dès 13h30**

En cas de pluie,
c'est ANNULÉ

Pour information:
Samantha Dostie,
Conseillère VIACTIVE
418-728-4825 #101
viactive@cpalotbiniere.com

CPAL
CENTRE PARADOXAL
DES PÉRIODES D'ACTIVITÉ
DE LA COMMUNAUTÉ



pik·Nik
SYMPHONIQUE

**VIVEZ UNE
EXPÉRIENCE
MUSICALE AU
CŒUR DES
JARDINS**

Vendredis de 18 h à 20 h
18 juillet au 22 août 2025

Admission générale / Billetterie en ligne
DOMAINEJOLY.COM

Présenté par
simons



**DOMAINE
Joly**
De Lotbinière



RENCONTRE D'INFORMATION

Formulaires et documentation en ligne!

Le **Guide des parents** est disponible sur le site web de la Municipalité. Toutes les informations que vous devez savoir pour bien préparer l'été de vos enfants s'y trouvent. Les formulaires obligatoires peuvent également être téléchargés à partir du site web.

Une rencontre d'informations pour les parents ET LES ENFANTS aura lieu le jeudi 19 juin à 18h30 au Complexe Récréatif, 136 rue Bergeron.

Assistez à cette réunion et rencontrez les animateurs ainsi que les deux coordonnatrices Émilie Hamel et Mégan Brousseau qui accompagneront vos enfants tout l'été!

Aussi, tous les parents des enfants inscrits au camp de jour sont invités à rejoindre le **groupe Facebook privé: Le Tsunami—Camp de jour | Été 2025** pour rester à l'affût de l'actualité et recevoir les messages importants des coordonnatrices. Vous pouvez le trouver facilement en suivant le code QR.



Si ce n'est déjà fait, vous pouvez aussi suivre la page Facebook du camp du jour, qui elle est accessible à toute la population, pour y voir les nouvelles et les photos de l'été 2025 **Camp de jour Le Tsunami—Laurier-Station**

Pour informations : campdejour@laurierstation.ca | 418 728-2725 (#2 pour les 5 à 7 ans et #3 pour les 8 à 13 ans)

COURS DE NATATION AU CAMP DE JOUR

Des cours offerts en journée sur semaine!

Les cours de natation en collaboration avec le camp de jour sont de retour cet été! Les cours de **nageur 1 à 6** sont offerts en journée à raison de 1 fois par semaine. Une opportunité pour votre enfant de poursuivre ses cours et vous n'aurez pas besoin de vous déplacer!

Les moniteurs du camp de jour accompagnent vos enfants jusqu'à la piscine.

Pour tous les détails, consultez la programmation des activités aquatiques de l'été 2025.



Aussi simple que ça!



NOS TERRAINS SPORTIFS

Pour les jeux libres cet été

Terrains de pickleball

Deux (2) terrains sont disponibles sur les terrains de tennis et **quatre (4) nouveaux terrains** sont disponibles sur la patinoire extérieure.

- ⇒ Aucune réservation nécessaire
- ⇒ Aucuns frais pour leur utilisation
- ⇒ Les filets doivent être empruntés au Complexe Récréatif (une pièce d'identité doit être laissée en garantie) et installés par les joueurs
- ⇒ Emprunts et retours sur les heures d'ouverture (voir l'horaire en page 15)
- ⇒ Les lumières ferment automatiquement à 22 h 30

Terrains de tennis

Deux (2) terrains extérieurs

- ⇒ Aucune réservation nécessaire
- ⇒ Aucuns frais pour leur utilisation
- ⇒ Les filets sont installés en permanence
- ⇒ Les lumières ferment automatiquement à 22 h 30



Nouveaux terrains!



Terrains de pétanque et shuffleboard

Trois (3) corridors de pétanque et deux (2) corridors de shuffleboard, avec sections couvertes par des abris

- ⇒ Tous les soirs en semaine à 19 h
- ⇒ Aucune inscription nécessaire
- ⇒ Les lumières ferment automatiquement à 22 h 30
- ⇒ Toilettes et balançoires à proximité



CLUB DE COURSE À PIED

Inscription en ligne disponible!

Un nouveau club de course à pied démarre pour courir dans une ambiance amicale dans les rues de Laurier-Station. Le parcours sera déterminé en fonction du niveau des participants.

Groupe 1 : Remise en forme (marche et course en alternance), le **mercredi de 17 h 45 à 18 h 15**

Groupe 2 : Intermédiaire, le **mercredi de 18 h 30 à 19 h**

Durée : Du 11 juin au 27 août (12 semaines)

Coût : Gratuit

Point de rendez-vous : Pavillon Desjardins

Matériel requis : Eau et espadrilles.

Bienvenue à tous!

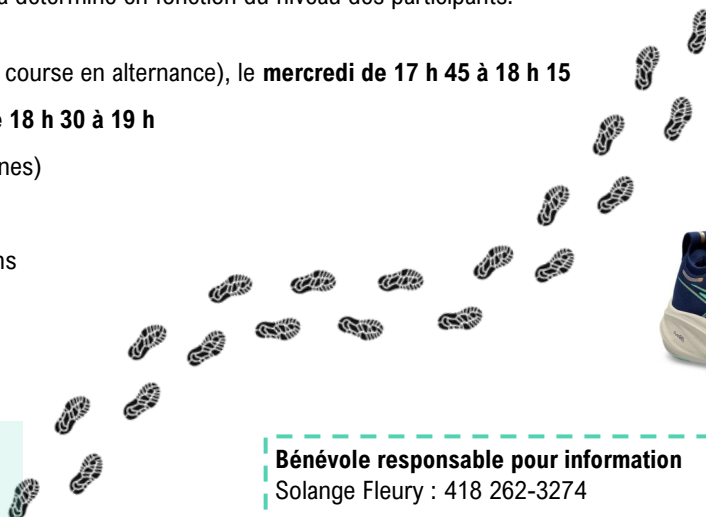
Inscription:

Téléphone : 418 728-2725

Courriel : loisirs@laurierstation.ca

En ligne : plateforme Sport-Plus

Inscrivez-vous!



Bénévole responsable pour information

Solange Fleury : 418 262-3274

Madame Fleury a plus de 30 ans d'expérience en course à pied et elle a déjà couru les marathons de Boston, New York et Chicago.



Laurier-Station

une ville à la campagne

MERCREDI 25 JUIN AU

MARDI 19 AOÛT 2025

HORAIRE ÉTÉ

BAINS LIBRES

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	Bain familial 11h00-11h50		Bain familial 11h00-11h50			
	Bain longueur 16ans + 12h00-12h55	Bain longueur 16ans + 12h00-12h55	Bain longueur 16ans + 12h00-12h55	Bain longueur 16ans + 12h00-12h55	Bain longueur 16ans + 12h00-12h55	
	Bain familial 18h30-19h20		Bain familial 18h30-19h20			
	Bain longueur 16ans + 19h30-20h25		Bain longueur 16ans + 19h30-20h25			

HORAIRE D'ÉTÉ DU COMPLEXE

Dès le samedi 21 juin

Lundi au vendredi de 8 h à 21 h 30

Samedi et dimanche de 8 h à 12 h 30

Les **24 juin** et **1er juillet**, le Complexe Récréatif sera **fermé**.

Tous les détails sur l'inscription aux **cours de natation** pour la session d'été se trouvent à la **page 16**.





2025 ÉTÉ

DU 25 JUIN AU 19 AOÛT

- + PLUSIEURS COURS D'AQUAFORME* SERONT OFFERTS
- + PLUSIEURS BAINS EN LONGUEUR CHAQUE SEMAINE
- + PLUSIEURS BAINS LIBRES FAMILIAUX CHAQUE SEMAINE
- + POSSIBILITÉ POUR LES JEUNES DU CAMP DE JOUR DE S'INSCRIRE À DES COURS EN JOURNÉE. L'ÉQUIPE DU CAMP DE JOUR SERA RESPONSABLE D'Y VOIR

Des activités aquatiques pour tous les âges et tous les goûts vous seront proposées par le Service des loisirs. Les cours parent-enfant, préscolaire, Nageur 1 à 6 pour les enfants de 6 ans et plus, cours pour adultes et plusieurs cours de mise en forme seront au programme.

*Il n'y aura pas d'aquaforme+ avec inscription le jour même. Il faut donc s'inscrire à un cours offert pour toute la session.

La programmation sera dévoilée dans la semaine du 8 juin. →

laurierstation.ca *Aussi simple que ça!*



INSCRIPTION EN LIGNE DÈS LE 16 JUIN À 13 H 30



418 728-2725 poste 100



loisirs@laurierstation.ca



Service des loisirs
Complexe Récréatif
136, rue Bergeron
laurierstation.ca



Laurier-Station

une ville à la campagne